



MAIRIE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

09/2023

L'an deux mille vingt-trois le treize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au Pavillon de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

PRESENTS : Mme MJ.RUSKONE – M. J.WATIER – M.D.DUFAU -Mme I.LESBATS – M. S.LABAT-M.S.GILBERT- Mme L.LESBATS – Mme C.LACOSTE –Mme S.CHAMPILOU- Mme V. DOUET- -Mme C.GUILLET- M. T. LAMARQUE- - M. G.VILLENAVE – M. F.PEHAU- M.T.DEVERT- Mme E. TROUILLET - Mme I. DUPONT- M. C. VIGNEAU- M.G.NAPIAS
Mme CHAMPILOU est élue secrétaires de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 19

OBJET : Approbation du Compte Administratif – Budget Eau et assainissement pour l'exercice 2022

Monsieur Jean WATIER, adjoint au Maire, informe l'assemblée que M. le Maire n'est pas autorisé à voter, et procède à la lecture du compte administratif de l'exercice 2022, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 514 753,39
	Réalisé :	125 458,73
	Reste à réaliser :	39 033,00

Recettes	Prévu :	1 514 753,39
	Réalisé :	378 716,79
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 144 665,02
	Réalisé :	176 500,64
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	1 144 665,02
	Réalisé :	1 129 374,21
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	253 258,06
Fonctionnement :	952 873,57
Résultat global :	1 206 131,63



- Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
 - vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Le Maire. Gérard NAPIAS

